Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-4_2026_11_12-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi douze novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué le trois novembre, s'est réuni à dix-huit heures trente dans la salle de la mairie de Sainte Hélène sur Mer, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Mme Sophie LE CHAT, Présidente, étant empêchée.

Administrateurs		
Nom	**Prénom**	
LE CHAT	Sophie	Absente excusée
PERREL	Christèle	Présente
DESPRES	Gaëlle	Absente excusée
MILLION	Line	Présente
GOURDEN	Jean-Pierre	Absent excusé
ADELINE	Martine	Présente
CARAYON	Annie	Présente
TATARD	Joe	Présente
LE BIHAN	Yolande	Présente
LAMOUREC	Brigitte	Présente
COUEDO	Herveline	Présente
Invités		
Nom	**Prénom**	
LE SAUSSE	Gladys	Présente
CHAPPEY	Angélique	Absente
THOMAS	Véronique	Absente
LE FLOCH	Elodie	Présente
PERUSSE	Camille	Présente
LE ROY	Manon	Présente

Membres administrateurs : 11 Présents : 8 /11 Votants : 8 / 11

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-4_2026_11_12-DE

4. Présentation du contrat Local de santé par Camille PERUSSE et Manon LE ROY

Rapporteur : Christèle PERREL

Camille PERUSSE et Manon LE ROY, chargée de mission, présentent le contrat de local de santé en s'appuyant sur un support (annexé à ce procès-verbal).

Le Contrat Local de Santé (CLS) Sud-Ouest Morbihan est une démarche partenariale engagée conjointement par Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il couvre la période 2026-2030 et associe plusieurs partenaires institutionnels : la CPAM, l'Éducation nationale, la CARSAT, le Conseil régional et la Préfecture du Morbihan.

Son objectif principal est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de favoriser l'équité en santé.

La santé ne dépend pas uniquement de l'accès aux soins. Elle est également influencée par les conditions de vie, l'environnement, le logement, la situation sociale et les habitudes de vie.

Le CLS vise ainsi à intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques et à mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour de cet enjeu.

Le CLS se décline en trois défis et deux axes transversaux, avec des actions concrètes en matière de prévention, de santé mentale, d'addictions, de santé environnementale et d'accompagnement des publics vulnérables.

La coordination et l'animation du Contrat Local de Santé sont assurées par deux chargées de mission : Madame Camille PERUSSE et Madame Manon LE ROY, qui accompagnent la mise en œuvre des actions et la mobilisation des partenaires sur le territoire.

Plusieurs actions sont engagées ou programmées :

- **PASS 1er Secours** : permettre à des jeunes lycéens d'acquérir les bons réflexes pour venir en aide à leurs camarades face à des situations liées à la santé.
- **Prévention des addictions** : proposer une analyse de pratiques aux bénévoles accompagnant des personnes en situation d'addiction.
- **Dépistage organisé** : réaliser une étude pour améliorer l'efficacité des actions de prévention et favoriser le recours au dépistage.
- **Dispositif Sentinelle** : prévenir les situations de crise suicidaire, notamment auprès des personnes âgées isolées et des jeunes.
- **Label Night** : former les établissements de nuit à la prévention des risques liés notamment aux consommations d'alcool et de drogues.
- **Le Bus Magique avec JAIME Radio** : s'appuyer sur un média local pour sensibiliser et informer les habitants sur les questions de santé et les actions de prévention.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-4_2026_11_12-DE

- **Au Goût du Jour** : promouvoir une alimentation saine et durable à travers la sensibilisation à l'équilibre alimentaire, à la cuisine accessible et à l'éducation au goût.

- **Santé environnementale** : développer des actions de sensibilisation auprès du grand public

Le Contrat Local de Santé constitue un outil de coordination et de mise en cohérence des initiatives locales en matière de santé.

Il présente un intérêt particulier pour les missions du CIAS, notamment au regard des enjeux de vieillissement, de prévention de l'isolement, de santé mentale, d'alimentation et d'accompagnement des personnes vulnérables.

Elodie LE FLOCH et Gladys LE SAUSSE soulignent le problème de lisibilité des actions du CLS par les communes et attirent l'attention sur le fait que les actions doivent être complémentaires avec les actions existantes sur le territoire et non faire doublon. Une discussion a ensuite eu lieu par rapport à la complexité de l'organisation et au risque de superposition des strates.

Pour toutes questions, les CCAS peuvent contacter directement les chargées de mission par mail à santé1@agglo-lorient.fr . Il a également été demandé de transmettre un listing à jour des contacts des CCAS à Mesdames LE ROY et PERUSSE pour les prochaines communications.

Le Conseil d'administration,

Vu le Contrat Local de Santé Sud-Ouest Morbihan 2026-2030, porté conjointement par Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant les enjeux de santé publique et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire ;

Considérant l'intérêt de cette démarche au regard des missions du CIAS, notamment en matière de prévention, d'accompagnement des personnes âgées et des publics vulnérables ;

Considérant la présentation réalisée par Madame Manon LE ROY et Madame Camille PERUSSE, chargées de mission du Contrat Local de Santé, portant sur les objectifs, les orientations, les actions engagées et les moyens financiers associés, préalablement présentés et validés en Conférence des maires début 2026 ;

Après avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Contrat Local de Santé Sud-Ouest Morbihan 2026-2030, de ses objectifs, de ses orientations et des actions déployées sur le territoire ;

Pour : 8	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261119-4_2026_11_12-DE

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 19 novembre 2026
- Sa publication électronique le 19 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 19/11/2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.